



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES, USAGE CONDITIONNEL ET PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 6 juillet 2026, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures, d'usage conditionnel et de PIIA ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

| Identification du site concerné | Nature et effets de la demande |
|--|--|
| 1. Adresse : 135, chemin des Fondateurs Lot : 5070551 Matricule : 9425-00-6494 | <u>PIIA</u> : Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, zone U-01 pour la construction d'une remise. <u>Dérogation mineure</u> : Autoriser la construction accessoire de type remise à plus de 0,50 mètre de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, tableau 30 « Remise » exige une distance de 2 mètres. |
| 2. Adresse : chemin de La Minerve Lot : 5071691 Matricule : 9424-19-3985 | <u>Usage conditionnel</u> : Autoriser la demande d'usage conditionnel pour un usage temporaire de vente temporaire de produits alimentaires de type « camion de rue ». |
| 3. Adresse : rue Mailloux Lot : 5070553 Matricule : 9325-90-7888 | <u>PIIA</u> : Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, zone U-01, pour la rénovation du revêtement extérieur du bâtiment accessoire construit. |
| 4. Adresse : 132, chemin des Fondateurs Lot : 5071684 Matricule : 9425-10-4691 | <u>PIIA</u> : Autoriser la demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A, pour la construction de deux bâtiments accessoires de type cabanon. <u>Dérogation mineure</u> : Autoriser les bâtiments accessoires de type remise à plus de 30 centimètres l'un de l'autre, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, tableau 30 « Remise » exige une distance de 2 mètres. <u>Dérogation mineure</u> : Autoriser le bâtiment accessoire de type remise à plus de 1 mètre de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, tableau 30 « Remise » exige une distance de 2 mètres. |
| 5. Adresse : chemin Isaac-Gregoire Sud Lot : 5264982 Matricule : 9321-30-9676 | <u>Dérogation mineure</u> : Autoriser le bâtiment accessoire, de type garage, à plus de 6,50 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, tableau 30, exige une distance minimale de 10 mètres selon la grille de spécifications RT-10. |
| 6. Adresse : 92, chemin des Fondateurs Lot : 5071643 Matricule : 9424-18-5716 | <u>PIIA</u> : Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, zone U-01, pour la construction d'une remise. |

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 18 juin 2026.


Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 6 juillet 2026, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 juin 2026, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 juin 2026.


Marc-André Laforest
Directeur général et greffier-trésorier